



**GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**



<b>COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE</b>
<b>COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF</b>
<b>Douzième session</b>
<b>Budva, Monténégro, 25-29 janvier 2010</b>
<b>EXAMEN DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LE COMITÉ PENDANT LA PÉRIODE INTERSESSIONS</b>

## INTRODUCTION

1. Le présent document donne une vue d'ensemble des activités du Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) pendant la période intersessions de 2009. Il fait notamment le point des travaux réalisés par le CSC dans le cadre de ses sous-comités, de leurs groupes de travail et ateliers, ainsi que d'autres activités.
2. Les réalisations des projets régionaux menés par la FAO à l'appui des activités du Comité, à savoir CopeMed II, y compris ArtfiMed, AdriaMed, MedSudMed et EastMed, sont illustrées dans le document GFCM:SAC12/2010/Inf.15. Des informations supplémentaires sur les activités intéressant le CSC, réalisées par d'autres projets nationaux ou régionaux, seront présentées dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour consacré à l'examen intégré des rapports nationaux des membres du Comité (document GFCM:SAC12/2010/Inf.10).

## ACTIVITÉS DU CSC DURANT LA PÉRIODE INTERSESSIONS

3. À sa trente-troisième session (Tunis, Tunisie, 23-27 mars 2009), la CGPM est convenue du programme de travail du CSC pour la période intersessions<sup>1</sup>. Le Comité disposait de huit (8) mois pour la mise en œuvre de son programme. Les réunions approuvées par la Commission ont toutes eu lieu (voir tableau ci-après). L'atelier sur la capacité de pêche se tiendra à Rome (Italie), du 17 au 19 février 2010.

<sup>1</sup> Rapport de la trente-troisième session, paragraphes 102 à 107.

- Atelier transversal **SCSI/SCSA** sur le journal de bord de la CGPM, Rome (Italie), 29 juin–1<sup>er</sup> juillet 2009;
- Atelier transversal **SCMEE/SCSA/SCSS** sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires, Tunis (Tunisie), 23–25 septembre 2009;
- Groupe de travail du **SCSA** sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales, Ancône (Italie), 19–23 octobre 2009;
- Groupe de travail du **SCSA** sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques, Ancône (Italie), 26–30 octobre 2009;
- Session du **SCSS**, Malaga (Espagne), 30 novembre–3 décembre 2009;
- Session du **SCMEE**, Malaga (Espagne), 30 novembre–3 décembre 2009;
- Session du **SCSA**, Malaga (Espagne), 30 novembre–3 décembre 2009;
- Session du **SCSI**, Malaga (Espagne), 30 novembre–3 décembre 2009;
- Réunion de coordination des sous-comités, Malaga (Espagne), 4 décembre 2009.

#### **Sous-comités, groupes de travail et ateliers**

4. Les rapports des groupes de travail et des ateliers tenus pendant la période intersessions de 2009 sont disponibles sous les références GFCM:SAC12/2010/Inf.11 à Inf.14. Les résultats de ces réunions techniques ont été examinés par les sous-comités compétents et par la session transversale des sous-comités, selon qu'il convient.

5. Pendant la période intersessions, les sous-comités se sont penchés sur les questions suivantes.

Le Sous-Comité sur les statistiques et les informations (SCSI) a coordonné l'organisation de l'atelier sur le journal de bord de la CGPM et examiné les résultats obtenus et les propositions formulées au cours de sa dixième session. En relation avec la mise en œuvre du cadre de communication de données de la Tâche 1, un protocole d'échange de données basé sur XML et accompagné d'un logiciel de saisie a été mis au point, conjointement avec la documentation connexe. Ces outils ont été développés avec le soutien du Secrétariat et devraient être utilisés par les Membres pour la communication des données des Tâches 1.1, 1.2 et 1.4 avant février 2010. Le logiciel de saisie des données a été évalué par des experts du SCSI, tandis que des essais d'utilisation du schéma XML pour la transmission des données ont été entamés par certaines institutions nationales. Le Sous-Comité a procédé, dans le cadre de la période d'essai actuelle de trois ans, à une évaluation du système STATLANT 37A de communication des données relatives à la production des pêches de capture, centrée sur la pertinence du système et sur ses possibilités de remplacement ou de modification. Le SCSI a contribué à la mise à jour du glossaire en proposant de remplacer certaines définitions par d'autres déjà proposées lors de l'une de ses réunions d'experts, de remplacer certaines définitions non plus pertinentes par de nouvelles définitions mises au point par les participants au Sous-Comité, et d'ajouter des termes, avec leur définition, figurant dans les champs de divers ensembles de données de la CGPM. Le rapport du SCSI est disponible sous la référence GFCM:SAC12/2010/Inf.6.

Le Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCSS) s'est occupé du développement de la « pêche commerciale non professionnelle » et des « pêches récréatives », et élaboré une définition de ces deux termes. Il a étudié la faisabilité d'une étude socioéconomique relative à l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche et indiqué la nécessité d'informations concernant l'impact sur les ressources et leur capacité

potentielle de recouvrement, comme condition préalable aux analyses spécifiques à entreprendre. Le Sous-Comité s'est également penché sur l'augmentation du prix des carburants et sur la pression croissante qui est exercée sur l'industrie de la pêche pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, soulignant qu'il était urgent de recueillir des données économiques pour pouvoir établir des prévisions fiables et favoriser l'adaptation sur le plan économique et social. Le rapport du SCESS est publié sous la référence GFCM:SAC12/2010/Inf.7.

Le Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE) s'est concentré principalement sur l'approche écosystémique des pêches, les aires marines protégées, les zones de pêche réglementée, les habitats sensibles, l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires, l'utilisation de récifs artificiels en Méditerranée, un programme de travail à moyen terme pour améliorer les connaissances et évaluer l'état des élasmobranches en Méditerranée et dans la mer Noire, et le suivi du phénomène des espèces exotiques lié principalement aux pêches. Le SCMEE a révisé les critères d'identification des habitats sensibles, en vue de la présentation, à sa onzième session, d'un document complet sur le sujet contenant notamment la liste des habitats sensibles recensés pour chacune des espèces prioritaires de la CGPM. Le Sous-Comité a dirigé et apporté une importante contribution à l'atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires. Il a également envisagé l'établissement d'un formulaire détaillé, en ajout au système de la Tâche 1, pour la collecte de données sur les prises accessoires d'espèces menacées. Le SCMEE a procédé par ailleurs à l'élaboration préliminaire d'un projet sur les espèces d'élasmobranches, prévoyant notamment la préparation et l'examen d'un document sur les informations disponibles, l'organisation d'une réunion d'experts en 2010, l'organisation d'un cours de formation sur les paramètres d'âge et de croissance en 2010, et la tenue en 2011 d'une réunion d'experts sur l'évaluation des stocks de certaines espèces d'élasmobranches. Le rapport du SCMEE est disponible sous la référence GFCM:SAC12/2010/Inf.5.

Le Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA) a organisé les réunions des deux groupes de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques et d'espèces démersales, y compris des séances pratiques d'évaluation. Au cours de sa onzième session, le SCSA a examiné 29 documents techniques sur les espèces démersales et 17 documents techniques sur les petits pélagiques. Trente et un de ces documents ont été considérés comme des évaluations complètes couvrant 10 et 6 sous-régions géographiques pour les espèces démersales et les petits pélagiques, respectivement. Les espèces étudiées ont été les suivantes: *Merluccius merluccius*, *Mullus barbatus*, *Mullus surmuletus*, *Nephrops norvegicus*, *Parapenaeus longirostris*, *Boops boops*, *Pagellus bogaraveo*, *Solea solea*, *Aristomorpha foliacea*, *Aristeus antennatus*, *Engraulis encrasicolus*, *Sardina pilchardus* et *Sardinella aurita*. Le Sous-Comité a également examiné la liste des espèces prioritaires et il est convenu d'inscrire la *Pecten jacobaeus* dans la liste des espèces prioritaires et des stocks partagés. Il a par ailleurs amélioré les formulaires d'évaluation des stocks en y ajoutant de nouveaux feuillets concernant les méthodes directes, ainsi qu'un tableau récapitulatif de tous les paramètres utilisés pour les analyses. Le Sous-Comité est convenu d'établir une équipe d'experts chargée de réviser et d'enrichir le projet de glossaire. Le rapport du SCSA est publié sous la référence GFCM:SAC12/2010/Inf.8.

6. On trouvera une synthèse des conclusions et des suggestions des groupes de travail et des ateliers, telles qu'approuvées par les sous-comités respectifs, ainsi que des avis et des propositions de chaque sous-comité, dans le document GFCM:SAC12/2010/3.

## Réunion de coordination des sous-comités

7. La Réunion de coordination des sous-comités (CMSC) a examiné les principales conclusions et recommandations formulées par les sous-comités et lors de la session transversale. Le rapport de la CMSC est présenté sous la référence GFCM:SAC12/2010/Inf.9. Les principales conclusions et propositions émanant de cette réunion sont les suivantes:

- La CMSC a partagé l'avis du SCESS quant à la nécessité de traiter la question de la hausse du prix des carburants et de son incidence sur l'industrie de la pêche; elle a proposé l'inclusion du champ « consommation de carburant » dans le journal de bord établi par l'atelier transversal sur ce sujet, indiquant notamment qu'il fallait définir une politique spécifique en matière de données aussi bien pour l'ensemble de données de la Tâche 1 que pour tous les autres jeux de données gérés par la CGPM;
- La CMSC a estimé que les critères d'identification des habitats sensibles pour les espèces prioritaires étaient encore trop généraux et devaient donc être resserrés et affinés;
- La CMSC a considéré que la question des espèces non indigènes et de leur impact sur les pêches était importante et a suggéré de définir une stratégie de travail adaptée en fonction des orientations que le CSC pourra fournir, s'il le souhaite, à sa prochaine session;
- La CMSC est convenue qu'à court terme il était opportun de promouvoir des évaluations des stocks d'éla-smobranche, à mettre en œuvre le plus rapidement possible, et elle a souscrit à la proposition concernant un programme de travail à moyen terme sur ces espèces;
- Le CMSC a souligné l'importance prioritaire de la présentation de données et d'informations de la part des Membres de la CGPM afin que le CSC puisse s'acquitter de ses tâches;
- La CMSC a reconnu que l'augmentation exponentielle des activités du CSC avait alourdi la charge du Secrétariat et elle est convenue de la nécessité urgente de renforcer le Comité en termes de ressources humaines techniques;

8. Pour assurer un meilleur fonctionnement du SCSA et de ses groupes de travail, la CMSC a formulé les propositions suivantes:

- Aucune évaluation ne fera l'objet d'un examen direct par le SCSA.
- La présentation des formulaires d'évaluation des stocks dûment remplis, au moins une semaine avant la réunion du groupe de travail, devrait être obligatoire.
- La présentation des documents en relation avec l'évaluation des stocks, au moins une semaine avant la réunion du groupe de travail, doit être obligatoire.
- Les réunions des groupes de travail devraient être prolongées de trois jours pour pouvoir à la fois tenir la session pratique habituelle et procéder à l'examen des autres évaluations présentées.
- Seules les évaluations validées seront transmises par les groupes de travail au SCSA qui procèdera à un examen des diagnostics et des avis de gestion connexes, tels que présentés par les groupes de travail. Toute la documentation utilisée par les groupes de travail sera transmise au SCSA pour référence.
- Un point de l'ordre du jour de toutes les réunions des groupes de travail et des sous-comités sera consacré aux « admissions des évaluations et des documents ».
- Concernant la possibilité que le Comité scientifique, technique et économique de la pêche de l'UE procède actuellement à l'analyse de certains travaux d'évaluation des stocks conduits dans le cadre de la CGPM, le Secrétariat de la Commission mènera une enquête et en informera le CSC.

## **NOMINATION DES COORDINATEURS DES SOUS-COMITÉS**

9. Les sous-comités ont nommé leurs coordinateurs respectifs comme suit :

- SCSEA : Mr Fabio Fiorentino (Italie)
- SCESS: Mr Vahdet Unal (Turquie)
- SCMEE: Mr Federico Alvarez (Espagne)
- SCSI: Mr Joel Vignau (France)

## **MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ**

10. Le Comité est invité à examiner les activités intersessions de ses organes subsidiaires, en général, notamment en vue d'améliorer la coordination des données d'entrée et des résultats, et de promouvoir la formulation d'avis scientifiques et techniques intégrés en matière de gestion des pêches.

11. Le Comité est également invité à prendre note des conclusions et des propositions émanant de la CMSC et à fournir des orientations quant à la suite à leur donner.